



Mesdames, Messieurs les Député(e)s
Membres du Comité des élus à l'abeille et aux apiculteurs

Saint-Mandé, le 1^{er} septembre 2020

OBJET : Votez contre le retour des néonicotinoïdes en France

Mercredi 5 août 2020, le Ministre en charge de l'agriculture a déclaré qu'il souhaitait permettre dans le cadre de dérogations l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes en enrobage de semences pour la culture de la betterave¹. Avant d'être définitive, cette annonce doit engendrer une modification législative qui devrait être déposée très prochainement à l'Assemblée nationale. En tant que membre du Comité de soutien des élus à l'abeille et aux apiculteurs, l'Union nationale des apiculteurs français – **UNAF, vous demande, Mesdames, Messieurs les Député(e)s, de voter contre le retour des néonicotinoïdes en France.**

Pour l'UNAF, cette proposition est scandaleuse et représente un recul inacceptable. Depuis près de 25 ans, nous nous battons notamment sur le plan juridique pour faire interdire ces pesticides tueurs d'abeilles. Aujourd'hui, l'accumulation de preuves scientifiques ne peut plus être démenties : les néonicotinoïdes sont toxiques non seulement pour les abeilles et l'ensemble des pollinisateurs mais aussi pour les poissons, les mammifères, les oiseaux... Ils sont également dangereux pour l'environnement et, de par leur rémanence, ils polluent nos sols et notre eau. Les lois « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » et « Egalim » ont enfin permis leur interdiction en France et représentent une réelle avancée pour la sauvegarde de la biodiversité, de l'environnement et de la santé humaine. Ne revenons pas en arrière alors que la situation des abeilles et des pollinisateurs français est actuellement fortement fragilisée².

Nous en avons conscience, 2020 aura été une année difficile pour les producteurs de betterave français qui ont subis des infestations par la jaunisse. Cependant, comme indiqué par l'Anses³, il existe des alternatives à l'utilisation des pesticides à base néonicotinoïdes pour lutter contre l'agent vecteur de cette maladie. Ces solutions sont multiples. Elles peuvent inclure la diversification et la modification des rotations de cultures, les dates de semis, le travail du sol et l'irrigation, l'utilisation de variétés moins sensibles ou encore, l'application des agents de lutte biologique dans les zones infestées. Ces options sont d'ailleurs généralement plus efficaces lorsqu'elles sont mises en œuvre ensemble dans une stratégie globale de lutte intégrée.

¹ https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/2020.08.06_cp_plan_de_soutien_betteraves.pdf

² <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-35180-biodiv-rare.pdf>

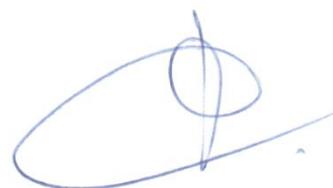
³ <https://www.anses.fr/fr/content/risques-et-b%C3%A9n%C3%A9fices-des-produits-phytopharmaceutiques-%C3%A0-base-de-n%C3%A9onicotino%C3%AFdes-et-de-leurs>

Au nom des 20 000 apiculteurs que nous représentons mais aussi au nom de la majorité des citoyens français⁴, l'UNAF s'oppose à la réintroduction, même de manière dérogatoire, de l'utilisation de pesticides à base de néonicotinoïdes en France. C'est pourquoi, nous vous demandons, **Mesdames, Messieurs les Député(e)s, membres du Comité de soutien des élus à l'abeille et aux apiculteurs, de voter contre la mise en place de ces régimes dérogatoires, quel que soit l'espèce cultivée.**

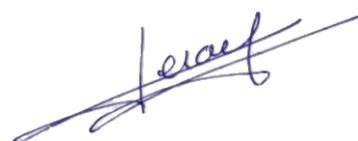
L'UNAF reste à votre disposition pour entamer un dialogue constructif à ce sujet et nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous porterez à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Député(e)s, l'expression de mes sentiments distingués.

Les vice-présidents
Jean-Marie SIRVINS



Loïc LERAY



⁴ 7 français sur 10 sont opposés aux dérogations pour les insecticides néonicotinoïdes : <https://www.actu-environnement.com/dit-aujourd'hui/918.html?xtor=AL-62>